

Séance publique du 14 juin 2004

Délibération n° 2004-1966

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2005 - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'assainissement pour l'année 2005.

Les marchés, pour l'année 2004, pour les travaux cités en objet arriveront à terme le 31 décembre 2004. Le renouvellement des marchés pour 2005 concernera les prestations suivantes :

- les multiples interventions de moyenne importance à propos :

- . des petits renforcements, renouvellements, rénovations et extensions du réseau public d'assainissement,
- . des extensions du réseau public d'assainissement à la demande de particuliers ou de promoteurs qui n'en seront pas, à terme, les seuls bénéficiaires,
- . des aménagements divers des réseaux consécutifs à des opérations de voirie, de démolition d'immeubles, de déviation et d'amélioration des réseaux, etc.

Il s'agit de marchés annuels à bons de commande.

Les travaux seraient découpés en huit lots :

- six lots géographiques pour la construction des ouvrages de dimension moyenne à une profondeur limitée :

- . lot n° 1 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-centre,
- . lot n° 2 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-centre,
- . lot n° 3 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-nord,
- . lot n° 4 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-sud,
- . lot n° 5 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-sud,
- . lot n° 6 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-nord.

Pour chacun de ces six lots, le montant minimum serait de 200 000 € HT et le montant maximum serait de 800 000 € HT ;

- deux lots géographiques pour les travaux aux ouvrages de grandes dimensions :

- . lot n° 7 : sur le territoire rive droite du Rhône,
- . lot n° 8 : sur le territoire rive gauche du Rhône.

Ces deux lots seraient divisés en deux lots techniques :

- lot n° 7-1 : construction d'ouvrages de grande dimension à grande profondeur ou de toute canalisation par procédé de fonçage ou de forage,
- lot n° 7-2 : réhabilitation d'égouts visitables et chemisage d'égouts circulaires,
- lot n° 8-1 : construction d'ouvrages de grande dimension à grande profondeur ou de toute canalisation par procédé de fonçage ou de forage,
- lot n° 8-2 : réhabilitation d'égouts visitables et chemisage d'égouts circulaires.

Pour chacun de ces deux lots :

- le montant minimum serait de 400 000 € HT,
- le montant maximum serait de 1 200 000 000 € HT.

Selon la répartition suivante :

- 225 000 € HT < lot n° 7-1 - n° 8-1 = 675 000 € HT,
- 175 000 € HT < lot n° 7-2 - n° 8-2 = 525 000 € HT.

Ces travaux feraient l'objet de marchés séparés à bons de commande établis pour une durée d'un an (2005) et passés sous la forme d'un appel d'offres sur offres de prix.

L'utilisation de ces marchés de petits travaux neufs est également ouverte aux autres services et directions communautaires ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2005 - fonction 2 222 - comptes 238 510 et 238 550 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programmes à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,